

N° CP **3e/36-07**
Séance du **13 AVR. 2007**

**ROUTES DEPARTEMENTALES
B051 – ACQUISITIONS DE TERRAINS DE VOIRIE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-05/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Donne un avis favorable aux opérations d'acquisitions de terrains définies au rapport, soit :
 - . Acquisition : 3 721,39 €
 - . Régularisation : 1 917,03 €
 - . Aliénation : 9 524,50 €
- ❖ Autorise la prise en charge des indemnités y afférentes sur le budget départemental 2007.
- ❖ Précise que la dépense correspondante sera imputée au programme B051, chapitre 21 nature 2151 fonction 621 enveloppe 89849 et la recette au chapitre 77 nature 775 fonction 0202 enveloppe 89077 du budget départemental 2007.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet **16 AVR. 2007**

Publication **20 AVR. 2007**

Pour le Président du Conseil Général

Le 13 AVR. 2007



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions